

Guide des déchet- teries

PROFESSIONNELS



cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir



**Vais de
Saintonge**
Communauté

LES DÉCHETS EN ENTREPRISE

RÉDUIRE SES DÉCHETS AU TRAVAIL, C'EST FACILE :



Trier ses emballages



Trier ses biodéchets



Favoriser les impressions recto-verso et le brouillon



Donner ou vendre les outils et le matériel ne servant plus, acheter d'occasion



Privilégier les cartouches d'encre et piles rechargeables ainsi que les produits écolabellisés

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE, C'EST QUOI ?

La démarche Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) vise à sensibiliser les professionnels à la valorisation de leurs ressources. Il s'agit d'orienter les professionnels vers des solutions locales et coopératives en matière de gestion des déchets. Il est nécessaire pour cela d'identifier les flux entrants et sortants des entreprises.

Le décret "5 flux" (décret n°2016-288 du 10 mars 2016) oblige, depuis le 1^{er} juillet 2016, les entreprises et administrations produisant plus de 1100 litres de déchets par semaine et par implantation (tous déchets confondus) à trier 5 flux de déchets : verre, plastique, carton/papiers, bois, métal.



Qui est concerné ?

Selon la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, "chaque producteur de déchets issus d'une activité professionnelle est responsable de sa production jusqu'à leur élimination finale".

Est considéré comme professionnel tout utilisateur autre que les ménages (liste non exhaustive) :

- sociétés, entreprises,
- commerçants, artisans,
- agriculteurs, apiculteurs, ostréiculteurs, activités maritimes, horticulteurs, pépiniéristes, paysagistes,
- hôpitaux, maisons de retraite, aides à domicile,
- établissements scolaires,
- associations,
- services techniques (municipaux, communautaires, départementaux...)

MODE D'EMPLOI pour les professionnels



1

Avant de partir à la déchetterie je sépare les déchets pour faciliter le tri.

2

Je vérifie les horaires d'ouverture et qu'il n'y aura pas d'envois de mon chargement sur la route.

3

En arrivant, je suis les consignes de l'agent valoriste qui est là pour faire respecter le tri, les règles de sécurité et le règlement intérieur.

4

Je trie mes déchets en respectant les indications et je laisse le site propre.



Merci de vous présenter au moins dix minutes avant l'heure de fermeture.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès pour les professionnels est **limité à 25 passages par an**. Au-delà il sera refusé.

La quantité déposée par passage doit être **inférieure ou égale à 2 m³ de déchets triés**.

Les professionnels ont accès aux déchetteries **du lundi au jeudi** selon les horaires d'ouverture.

L'accès est réservé aux professionnels autorisés : **la présentation de la vignette délivrée par Cyclad est obligatoire**.

Nouveau professionnel :

Pour tout dépôt dans une déchetterie gérée par Cyclad, une inscription préalable est obligatoire.

Lors de votre premier passage, l'agent valoriste vous remet une fiche de renseignements qui doit être renvoyée par mail à contact@cyclad.org ou par courrier à *Cyclad CS 70019 1 rue Julia et Maurice Marcou 17700 Surgères*.

Vous recevrez une vignette autocollante permettant l'accès aux déchetteries. Sans cette vignette, l'accès lors du deuxième passage ne sera pas autorisé.



À TRIER

	Aigrefeuille	Courçon	Le Thou	Longèves	Marans	Surgères	St Sauveur
 Bois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Cartons	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Cartouches d'encre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Déchets électriques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Huiles minérales	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Huiles végétales	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Lampes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Métaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Mobilier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Palettes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Papiers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Piles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Plastiques souples	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Plâtre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Polystyrène	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Végétaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Verre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ Acceptés - Filière de recyclage

✓ Acceptés



Bois

Planches, cadre de fenêtres, volets, cagettes, gros branchages (diamètre de 20 à 60 cm).



Déchets électriques

Les déchets d'équipements électriques et électroniques des professionnels sont acceptés en déchetterie sauf les équipements d'impressions professionnels (photocopieur sur roues...).

AIGREFEUILLE D'AUNIS

44 ter Rue du Vieux fief
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Lundi, jeudi
9h-12h30 • 14h-17h
Mercredi 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.

Lundi, mercredi, jeudi
9h-12h30 • 14h-18h

COURÇON

Rue de la Minoterie
17170 COURÇON

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Lundi 14h-17h
Mardi, mercredi, jeudi
9h-12h30 • 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.

Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-18h

LE THOU

Route de Landrais
17290 LE THOU

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.

Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-18h

Fermées dimanche
et jours fériés

Pas d'accès les
vendredis et samedis

LONGÈVES

Lieu-dit Les grands Champs
17230 ANDILLY

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Lundi 14h-17h
Mardi, mercredi
9h-12h30 • 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.

Lundi, mardi, mercredi
9h-12h30 • 14h-18h

MARANS

Rue du Château d'eau
17230 MARANS

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.

Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-18h

SURGÈRES

Rue Antonin Gaboriaud
ZI Ouest 2
17700 SURGÈRES

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.

Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-18h

ST SAUVEUR D'AUNIS

Porte-fâche
17540 ST SAUVEUR D'AUNIS

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.










Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-18h

! DÉCHETS INTERDITS

Gravats : béton, pierres, briques, tuiles, matériaux de démolition, sanitaires / **Déchets chimiques** : peintures, vernis, solvants, détergents, colle, laque, phytosanitaires / **Ordures et emballages ménagers** / **Amiante** / **Pneus** / **Extincteurs** / **Bouteilles de gaz et produits explosifs** / **Pièces automobiles VL et PL**



À TRIER

	Aulnay	Bercloux	Matha	St Jean d'Angély	St Savinien	Vergné
 Bois	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Cartons	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Cartouches d'encre	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Déchets électriques	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Huiles minérales	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Huiles végétales	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Lampes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Métaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Mobilier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Palettes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Papiers	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Piles	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Plastiques souples	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Plâtre	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Polystyrène	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Végétaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Verres	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ Acceptés - Filière de recyclage

✓ Acceptés



Bois

Planches, cadre de fenêtres, volets, cagettes, gros branchages (diamètre de 20 à 60 cm).



Déchets électriques

Les déchets d'équipements électriques et électroniques des professionnels sont acceptés en déchetterie sauf les équipements d'impressions professionnels (photocopieur sur roues...).

AULNAY

Zone Artisanale de l'Ormeau
17470 AULNAY

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Lundi, mardi
9h-12h30 • 14h-17h
Mercredi 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.

Lundi, mardi, mercredi
9h-12h30 • 14h-18h

BERCLOUX

"Les Chagnasses"
17770 BERCLOUX

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Lundi 14h-17h
Mercredi, jeudi
9h-12h30 • 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.

Lundi, mercredi, jeudi
9h-12h30 • 14h-18h

MATHA

ZA Plaine Godinière
17160 MATHA

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.

Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-18h

ST JEAN D'ANGÉLY

Rue Valentine-Germain
ZAC de la Grenoblerie 3
17400 SAINT JEAN D'ANGÉLY

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.

Du lundi au jeudi
9h-12h30 • 14h-18h

ST SAVINIEN SUR CHARENTE

Lieu-dit "La Jamette"
17350 ST SAVINIEN

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Lundi, mardi
9h-12h30 • 14h-17h
Mercredi 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.

Lundi, mardi, mercredi
9h-12h30 • 14h-18h

VERGNÉ

La Cavaterie
17330 VERGNÉ

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MARS

Du mardi au jeudi
9h-12h30 • 14h-17h

DU 16 MARS AU 30 SEPT.

Du mardi au jeudi
9h-12h30 • 14h-18h

Fermées dimanche et jours fériés
Pas d'accès les vendredis et samedis



DÉCHETS INTERDITS

Gravats : béton, pierres, briques, tuiles, matériaux de démolition, sanitaires / **Déchets chimiques** : peintures, vernis, solvants, détergents, colle, laque, phytosanitaires / **Ordures et emballages ménagers** / **Amiante** / **Pneus** / **Extincteurs** / **Bouteilles de gaz et produits explosifs** / **Pièces automobiles VL et PL**



13 DÉCHETTERIES



UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Tél. : 0546071666

Mail : contact@cyclad.org

Suivez-nous !

  @cyclad17

cyclad.org

